



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2021
PARACANOË**

Précision au document diffusé le 20 Juin 2020

Table des matières

1 PREAMBULE	3
2 PROPOSITION DE SELECTION - EQUIPE DE FRANCE PARACANOË	3
2.1 Pour la coupe du monde de Szeged	3
2.1.1 Compétition prise en compte pour la sélection	3
2.1.2 Proposition de sélection	3
2.2 Pour le championnat d'Europe 2021	4
2.3 Pour le championnat du monde 2021	4
2.3.1 Compétitions prises en compte pour la sélection	4
2.3.2 Proposition de sélection	4
2.4 Comité de sélection	4
3 PARCOURS DE SELECTION PARACANOË 2021	4
3.1 Compétitions de Références	4
3.2 Conditions sportives d'accès aux sélections nationales	5
3.3 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales	6
3.4 Règlement de la compétition de sélection	6
3.5 Principe de classement et de sélection	6
4 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOE	7
5 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOE	7
6 TABLEAUX DES PERFORMANCES SIGNIFICATIVES	8
7 ANNEXES	8

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les meilleur.e.s athlètes français.es (métropolitains et ultramarins) capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France Paracanoë, lors de la saison sportive internationale 2021.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeurs.euses français.es, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

En 2021, l'objectif principal de l'Équipe de France est la recherche de l'Or aux Jeux Paralympiques de Tokyo en septembre 2021, avec pour objectif intermédiaire, l'obtention des quotas paralympiques distribués en 2021 par l'ICF pour les catégories qui ne les ont pas encore obtenus.

Si la saison sportive 2020 a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19, nous n'avons à ce jour aucune certitude sur le fait que la saison 2021 pourra se dérouler sans effets ni conséquences de cette pandémie qui, à la date d'écriture des présentes règles, est encore particulièrement vive.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection. Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Équipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite.

2 PROPOSITION DE SELECTION - EQUIPE DE FRANCE PARACANOË

Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir leurs objectifs et ceux de l'Équipe de France.

2.1 Pour la coupe du monde de Szeged

La Coupe du Monde de Szeged est l'échéance internationale de rattrapages des quotas Paralympiques 2021.

2.1.1 Compétition prise en compte pour la sélection

La course de sélection pour cette échéance est la finale de l'OPEN de France (1 au 2 mai 2021).

2.1.2 Proposition de sélection

Un niveau correspondant au top **6 (six)** mondial permet la sélection dans le collectif Équipe de France pour la Coupe du Monde de Szeged (Rattrapage des quotas paralympiques). (voir tableau au point 4 du présent document)

Les athlètes, ayant obtenu pour la France un quota paralympique lors du Championnat du Monde de Szeged en 2019, sont retenu.e.s dans le collectif Équipe de France Paracanoë 2021 pour cette Coupe du Monde. Il s'agit de Nélia BARBOSA (KL3F) et Rémy BOULLE (KL1H).

2.2 Pour le championnat d'Europe 2021

Seuls les athlètes retenus pour les Jeux Paralympiques de Tokyo, seront retenus pour le Championnat d'Europe de Duisbourg.

2.3 Pour le championnat du monde 2021

2.3.1 Compétitions prises en compte pour la sélection

- la finale de l'Open de France (1 au 2 mai 2021),
- Le Championnat de France Paracanoë de vitesse (07 au 11 juillet 2021 à Gravelines)

2.3.2 Proposition de sélection

Les athlètes, ayant obtenu pour la France un quota paralympique lors du Championnat du Monde de Szeged en 2019, sont retenu.e.s dans le collectif Équipe de France Paracanoë 2021 pour cette échéance. Il s'agit de Nélia BARBOSA (KL3F) et Rémy BOULLE (KL1H).

Tous les autres athlètes devront réaliser le parcours de sélection. Avec la volonté d'ouverture et de préparation des Jeux Paralympiques de 2024, la réalisation d'une performance significative* correspondant à l'accès à l'une des **12 premières places en finale du Championnat du Monde pour les catégories** (voir tableau au point 4 du présent document) devra être réalisée pour être retenus.

Rappel : le règlement international limite la participation à deux bateaux au maximum par catégorie et par nation sur les épreuves internationales FIC.

2.4 Comité de sélection

Un comité de sélection est établi pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité est constitué du Directeur Technique National (DTN), du Président de la FFCK ou de son représentant, et d'un technicien désigné par le DTN.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des sélections Équipe de France pour définir, sur proposition du Head Coach, le collectif Équipe de France Paracanoë suivant les règles établies ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

3 PARCOURS DE SELECTION PARACANOË 2021

Au regard de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 et aux décisions qui en découleront de la part de la FFCK en termes de programmation des compétitions nationales pour 2021, ce point pourra faire l'objet de publications complémentaires.

3.1 Compétitions de Références

Les courses de sélection nationales s'appuient sur la finale des Open de France 2021 et sur les Championnats de France Paracanoë.

Il est recommandé à chaque athlète d'être accompagné.e par **un entraîneur ou référent de club**.

- **La Finale des Open de France se déroulera les 1^{er} et 2 mai 2021 selon le programme suivant :**
 - 1^{er} jour : une série et deux finales.

- 2nd jour : 2 finales – Le deuxième jours de course est organisé uniquement pour les athlètes « doublant » kayak et pirogue. Les athlètes s’inscrivent dans l’embarcation sur laquelle ils n’ont pas couru le 1^{er} jour.

La distance pour toutes les courses est de 200 mètres.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et/ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

Le programme de cette compétition peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue.

- **Le Championnat de France Paracanoë de vitesse se déroulera du 07 au 11 juillet à Gravelines, selon le programme fixé par la Commission Nationale d’Activités :**
 - Le résultat en finale en monoplace sera pris en compte.

La distance pour toutes les courses est de 200 mètres.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et/ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

Le programme de ces compétitions peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue.

3.2 Conditions sportives d’accès aux sélections nationales

Pour accéder à la compétition de sélection, les athlètes devront avoir participé et être classé préalablement à un Open de France en 2020 et/ou en 2021 (Épreuves sur 200 mètres).

Pour les courses Open de France, les inscriptions sont libres et se feront directement en ligne sur le site FFCK.

Les athlètes ultra marins ne sont pas concerné.e.s par le début du processus et pourront s’inscrire directement à la compétition de sélection. La FFCK a la volonté d’accompagner les projets d’athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection.

Pour accéder au Championnat de France paracanoë, les athlètes devront respectés les principes de sélection fixés par la Commission Nationale d’Activités.

Pour tous les athlètes :

- ✓ Avoir été classifié.e ou reclassifié.e selon les nouvelles classes définies par l’ICF et approuvées par l’IPC pour la saison sportive 2021 au plus tard à l’occasion de l’Open de France d’hiver 2021,
- ✓ Avoir transmis son dossier « du parcours médical Équipe de France paracanoë » **complet** au Médecin de l’Équipe de France avant la date limite inscrite dans le bulletin officiel de la compétition.

Rappel : pour chacune des classes dans le cas d’un doublage d’épreuves¹ :

- ✓ Avoir participé et être classé.e à l’Open de France 2020 et/ou 2021 dans chacune des embarcations dans le cas d’un doublage d’épreuves.

¹ Femmes : KL1, KL2, KL3, VL2 ; Hommes : KL1, KL2, KL3, VL2, VL3

3.3 Conditions administratives d'accès aux sélections nationales

- ✓ Etre licencié.e à la FFCK et né.e avant le 01/01/2006,
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK,
- ✓ Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- ✓ **Pour tous les athlètes, avoir confirmé en ligne sa participation** aux courses de sélection, et régler le montant de l'inscription en ligne²

3.4 Règlement de la compétition de sélection

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis aux règles de sélection Équipe de France 2021 de Sprint.

3.5 Principe de classement et de sélection

À l'issue des finales, les compétiteurs et compétitrices marquent des points selon leur classement dans leur catégorie et en fonction du barème ci-dessous.

Dans le cas de la participation d'athlètes étrangers ou des athlètes Français déjà retenus pour les échéances internationales 2021 (Nélia BARBOSA et Rémy BOULLE), leurs classements et points ne sont pas comptabilisés.

Classement de la finale 1 et 2	Points attribués
1er	0
2ème	2
3ème	3
...
8ème	8

Le classement général par catégorie se fait par addition des points obtenus lors des deux finales de chaque catégorie.

Exemple	Finale 1 Nombre de points	Finale 2 Nombre de points	Total Nombre de points	Chrono Finale 1	Classement général
Athlète 1	0	0	0	50s	1
Athlète 2	2	3	5	51s	2
Athlète 3	3	2	5	52s	3

Les athlètes sont alors classé.e.s en fonction de ce total de points. Le 1^{er} étant celui qui possède le moins de points, le 2^e celui suivant immédiatement et ainsi de suite pour tous les athlètes.

En cas d'exæquo au classement général des points, le chrono de la 1^{ère} finale servira de base pour départager les athlètes et donner leur classement final.

² <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php/> Montant de l'inscription : 5€/personne pour s'inscrire aux compétitions de sélection.

4 PROGRAMME D' ACTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOE

Au regard de l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 et aux décisions qui en découleront de la part de l'ICF en termes de programmation des épreuves internationales pour 2021, le programme d'actions reste prévisionnel et pourra faire l'objet de publications complémentaires.

- 10 au 16 mai : Coupe du Monde et qualification paralympique à Szeged (Hongrie),
- 15 au 19 septembre : Championnat du Monde paracanoë à Copenhague (Danemark).

Pour l'équipe de France sélectionnée aux Jeux Paralympique (Si sélection paralympique confirmée après Szeged) :

- 1^{er} au 6 juin : Championnat d'Europe à Duisbourg (Allemagne),
- 20 juin au 2 juillet : stage de préparation volume à Temple sur Lot,
- 15 au 24 juillet : stage de consolidation technique à Temple sur Lot,
- 2 au 14 août : stage de préparation finale en France à Temple sur Lot,
- 21 au 29 août : stage de préparation finale au Japon à Komatsu,
- 30 août au 7 septembre : Jeux Paralympiques à Tokyo.

Conformément à la convention 2021 - Sportif de haut niveau, chaque athlète sélectionné.e sera tenu.e de participer à l'intégralité du programme d'actions 2021 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance finale.

Dans le cas où un.e athlète ne peut honorer tout ou partie de sa sélection sur le programme d'actions 2021 (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement), le.l' athlète suivant au classement de la compétition de sélection peut être sélectionné.e pour tout ou partie du programme, sur décision du comité de sélection.

Les athlètes sélectionné.e.s devront être à jour de leur suivi médical.

5 DIFFUSION DES SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOE

La diffusion de la liste des athlètes proposé.e.s à la sélection pour les échéances internationales de l'équipe de France paracanoë aura lieu à l'issue des réunions du Comité de sélection sur le site internet de la Fédération selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.

La liste des athlètes sélectionnés pour les Jeux Paralympiques de Tokyo, sera publiée par le C.P.S.F. et, en ce qui concerne le paracanoë, elle sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

6 TABLEAUX DES PERFORMANCES SIGNIFICATIVES³

Catégories	Chrono cible à réaliser sur 200m, en seconde TOP 6 mondial	Chrono cible à réaliser sur 200m, en seconde TOP 12 mondial
KL3H	41.60	43.40
KL2H	45.00	47.50
KL1H	50.50	52.90
KL3F	52.00	55.00
KL2F	56.50	57.30
KL1F	59.20	64.50
VL3H	51.50	52.60
VL2H	56.10	58.20
VL2F	65.60	67.50

7 ANNEXES

Principes de sélection Jeux Paralympiques Avenant n°01-05/2020

REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2021 publication Juin 2020

³ En conditions régulières de vent, vagues, température.... Dans le cas contraire la limite sera fixée à 108 % du temps du vainqueur dans chaque catégorie lors de la compétition internationale de rattrapage des quotas paralympiques (Pour les compétitions de sélection 2021, ce sera 108% du vainqueur des championnats du Monde 2019 pour le TOP 6 et 104% du 12e^e des championnats du Monde 2019 pour le TOP 12)